

Conseil municipal du 28 mars 2019

Participants : René Mouysset, Clément Chauchard, Philippe Couderc, Monique Delcausse, Christian Duraisin, Jean Muratet, Bruno Pélissier, Brigitte Tuéry

Absents ayant donné procuration : Franck Chincholle, Bernard Martin, Isabelle Viguier.

Absents : Jean-Christophe Coupat, Frédéric Lavigne, Séverine Véquaud.

1- Approbation des comptes de gestion, et comptes administratifs 2018

Philippe Couderc présente les comptes de résultats de l'exercice 2018 :

Le budget de fonctionnement se décompose en dépenses de fonctionnement pour 491 660,62 € et recettes pour 628 020,57 €. Le résultat dégage un excédent de clôture de 136 359,95 € viré à la section d'investissement.

Le budget d'investissement est réparti en 758 310,55 € de dépenses et 903 896,06 € de recettes. Le résultat dégage un excédent de clôture de 145 585,51 €. Les restes à réaliser sont de 110 000 € en dépenses et 72 000 € en recettes.

Le besoin de financement est de 13 144,36 €.

Le conseil municipal approuve le compte financier 2018 à l'unanimité.

2- Délibération affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Après avoir examiné le compte administratif 2018, le conseil municipal décide l'affectation du résultat excédentaire du fonctionnement de l'exercice aux réserves pour 13 144,36 € et au report en fonctionnement du budget 2019 pour 143 461,50 €.

3- Adoption du budget primitif principal communal 2019

Philippe Couderc présente le projet de budget pour l'année 2019.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 789 462,50 €

Dépenses et recettes d'investissement : 812 000 €

Le conseil municipal adopte le budget 2019 à l'unanimité.

4- Adoption des Budgets assainissement, station-service et lotissement du Couderquet

Philippe Couderc présente les projets de budgets annexes : assainissement, station-service, et lotissement du Couderquet.

Le conseil municipal approuve ces propositions de budgets à l'unanimité.

5- Contributions directes : vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes pour l'année 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour cette année, Ils resteront donc identiques aux taux 2018

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	8,15	8,15
Taxe sur le foncier bâti	14,55	14,55
Taxe sur le foncier non bâti	98,76	98,76

6- Redevance assainissement

Monsieur le Maire rappelle le mode de calcul de la redevance assainissement pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter la redevance fixe par compteur qui restera à 40 € par an, et d'augmenter la part variable par m³ d'eau qui passera de 1,02 € à 1,05 €.

7- Convention avec l'association « Partage de Voix » pour la gestion, le suivi et la communication du parcours Oreille en balade

Le Centre Culturel Aveyron Ségala Viaur a conçu et mis en place les 10 premiers parcours d'Oreilles en Balade. Sophie Pillods, à l'origine de ce projet, a quitté le Centre Culturel ASV. Le Centre a confié à l'association « Partage de Voix » la gestion, le suivi et la communication globale de ces parcours.

Le Centre Culturel reste propriétaire des signalétiques et audioguides durant cinq ans après le règlement de la dernière subvention Leader. A la fin de cette période, un transfert de propriété permettra aux communes d'en devenir propriétaire.

Les mairies ont contractualisé avec le Centre Culturel Aveyron Ségala Viaur pour la réalisation de parcours Oreilles en Balade sur leur territoire et se sont engagés à l'article 7-4 de la convention signée avec le Centre Culturel à une participation financière annuelle comprenant l'abonnement et la maintenance du site internet. La nouvelle convention propose en plus une coordination et un suivi permettant des mutualisations entre communes. L'association Partage de Voix dont l'objet est la valorisation de la mémoire et de la transmission a été créée afin de permettre le suivi et le développement des parcours sonores Oreilles en Balade.

Une convention, qui a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties dans le cadre du suivi des parcours Oreilles en Balade, doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le Centre Culturel Aveyron Ségala et l'association « Partage de Voix ».

8- Opposition au transfert à Pays Segali Communauté au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées

La loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 assouplit les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération.

La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

En l'espèce, Pays Ségali Communauté ne dispose pas actuellement des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées à Pays Ségali Communauté au 1^{er} janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1^{er} juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, du transfert de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1^{er} juillet 2019, s'opposer au transfert de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

Après délibération, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert automatique à Pays Ségali Communauté au 1er janvier 2020, de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9- Affectation de la part fonctionnement du BP communal au BP annexe assainissement

Monsieur le Maire expose le principe de l'affectation d'une part du budget fonctionnement du BP communal sur le budget annexe assainissement selon les modalités suivantes :

Cpte 60622	Carburant	20%
Cpte 60632	Petit équipement	20%
Cpte 61551	Matériel roulant	20%
Cpte 6012	EDF	somme exacte sur Facture Edf (437€ pour 2019)
Cpte 615231	Entretien Voies et réseaux	somme de 1000€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

10- Projet de rénovation de la salle des fêtes de Sauveterre

La salle des fêtes de Sauveterre nécessite d'importants travaux de rénovation. Après consultation des associations utilisatrices, Monsieur le Maire propose de lancer un programme de travaux qui seront réalisés en plusieurs tranches à compter de 2020.

Il est proposé de confier l'étude du projet de rénovation à l'architecte Georges RICHARDSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

11- Marché du dimanche matin pour l'année 2019

Un arrêté municipal sera pris pour la création et l'organisation d'un marché intitulé « Marché de plein vent du dimanche de Sauveterre de Rouergue ». Il se tiendra sur la place aux arcades, tous les dimanches de 8h à 13 h. Le stationnement et la circulation seront interdits sur la place de 6h à 14 heures.

Les emplacements seront attribués uniquement aux commerçants non sédentaires ayant fait une demande préalable et pouvant justifier d'une carte professionnelle. Un plan indiquant la numérotation des emplacements sera établi selon les réservations et dans la limite des places disponibles soit 29 places de 3ml. Pour l'année 2019, les emplacements seront gratuits, sous réserve de répondre aux conditions mentionnées ci-dessus.

L'organisation de ce marché sera assurée par la Mairie de Sauveterre de Rouergue.

12- Marché des producteurs

L'organisation d'un marché des producteurs de produits fermiers et artisanaux en 2019 est déléguée à l'association Syndicat d'initiative dont la présidente est Madame Brigitte Martin. Ce marché se tiendra sur la place des Arcades le vendredi soir du 5 juillet au 30 août 2019 de 17h à 23h.

Une commission des marchés sera mise en place avec deux responsables Mairie, deux responsables des producteurs de pays et deux responsables de l'association Syndicat d'initiative.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

13- Don de Mme Régine PRIVAT à la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Mme Régine PRIVAT souhaite faire un don à la commune pour participer aux travaux qui doivent être effectués sur le clocher de l'église de Sauveterre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la donation consentie par Mme PRIVAT Régine, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

14- Révision du loyer de la pharmacie pour un éventuel repreneur.

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Mirous, pharmacien, d'une réduction de loyer du local de la pharmacie pour favoriser l'installation d'un éventuel repreneur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le principe d'une baisse de loyer la première année de reprise de la pharmacie. A la fin de la première année, le futur conseil municipal sera le seul habilité à statuer sur le montant du loyer au vu de l'activité et du chiffre d'affaires de l'officine.

15- Motion pour le rétablissement des horaires de vente du guichet de la gare SNCF

Depuis quelques semaines, la gare de Naucelle fait l'objet d'une réduction sensible des heures d'ouverture de son guichet (renseignements et ventes de titres de transport). Ce guichet est utilisé bien au-delà de notre périmètre communal puisque c'est le seul qui subsiste entre Rodez et Carmaux en semaine et entre Rodez et Albi le WE.

Avant la réorganisation, le guichet de la gare de Naucelle était ouvert pendant toute la durée de présence de l'agent SNCF chargé de la circulation ferroviaire, soit de 6h50 à 21h40, ce qui représente environ 15h par jour et 7 jours/7. En complément de la gestion des circulations ferroviaires, le même agent assure également l'accueil, le renseignement et la délivrance des titres de transport.

Aujourd'hui le guichet de la gare de Naucelle n'est plus ouvert que 7h par jour seulement et uniquement du lundi au vendredi. Cette réorganisation suscite incompréhension et mécontentement chez les usagers et les habitants de l'ensemble des communes du territoire intercommunal du Pays Ségali.

Alors que les questions de l'accès à la mobilité traversent actuellement les débats, en particulier sur les territoires ruraux, cette réorganisation va pénaliser encore un peu plus les populations déjà défavorisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à la SNCF et au Conseil Régional Occitanie de rétablir les horaires initiaux de vente et d'information au guichet de la gare de Naucelle, tout autant qu'un agent SNCF est présent.

Questions diverses

- Les travaux d'aménagement de la salle des fêtes de Jouels vont se poursuivre par l'aménagement de la salle de préparation des repas et la finition de la salle de réunion du rez-de-chaussée. Deux devis ont été présentés.
- Il est décidé de poser un parquet à la salle des fêtes d'Albagnac qui sera financé par la mairie. Les travaux de pose seront réalisés par les bénévoles du comité des fêtes.
- Proposition de changement des panneaux visuels le long du grand fossé par des supports panoramiques en aluminium brossé. Un devis est proposé par Jessica Byache. Cette proposition est acceptée.
- Réalisation de panneaux d'accueil à l'entrée et à la sortie de Sauveterre : Adrien Defert propose trois esquisses de visuels. Une étude plus précise lui sera demandée après une rencontre avec Christophe Evrard de l'Association des Bastides du Rouergue.
- Aménagement de l'aire de jeux de Sauveterre : un projet d'aménagement de l'aire de jeux est présenté (mise en place d'un portique balançoire et d'un jeu multifonctionnel). Des devis complémentaires seront demandés.

Prochain conseil municipal : **25 avril 2019 à 20h30**